PDC :

la Vallée dorée
Communauté de Communes du Liancourtois

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (RUM) :

DEMANDE DE PRÉLEVEMENT

Par défaut, la présente demande de prélèvement concerne le prélèvement mensuel, si vous souhaitez être prélevé à l'échéance, merci de cocher cette case ☐

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Communauté de communes du Liancourtois «la Vallée dorée» (CCLVD) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de communes du Liancourtois «la Vallée dorée» (CCLVD). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA

FR 33 ZZZ 534565

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays :

Nom : CCLVD

Adresse : 1 rue de Nogent

Code postal : 60290
Ville : LAIGNEVILLE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N

Identification internationale de la banque (BIC)

( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de communes du Liancourtois «la Vallée dorée» (CCLVD). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de communes du Liancourtois «la Vallée dorée» (CCLVD).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.